

**PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire
Ce 4 février 2014
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 4^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE QUATORZE À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : monsieur Guy Allard; madame Sarita Benchimol (arrivée à 19h43); madame Marie-Josée Boivin; monsieur Denis Brousseau; monsieur Jean-Marc Crête; monsieur Jean-Guy D'Amour; monsieur Guylain Desnoyers; madame Sonia Gagné-Lalonde; madame Taki Kérimian; madame Abi Koné; monsieur Pierre Labrosse; madame Diane Lamarche-Venne, présidente; monsieur Luc Landreville; madame Suzanne Marceau, vice-présidente; madame Catherine Ménard; madame Nathalie Morin; madame Denise Rochefort; monsieur Marc Touchette; madame Monique Vallée, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement primaire et monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement secondaire.

Était absent : monsieur Claude Cuillerier.

Assistaient également à la séance : monsieur Yves Sylvain, directeur général; maître Alain Gauthier, secrétaire général.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint, réseau A; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint, réseau B; monsieur Dominic Bertrand, directeur général adjoint, réseau C; madame Louise Gaudreault, directrice générale adjointe, réseau D et centres de formation générale pour adultes; monsieur Ayaz Poundja, directeur, service des ressources matérielles; madame Line Girard, directrice, service des ressources financières et directrice par intérim, service des ressources humaines; monsieur Jean-Michel Nahas, coordonnateur, Bureau des communications et des relations de presse; madame Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale adjointe, secrétariat général; madame Geneviève Hotte, directrice, service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire; madame Carole Vinet, agente de liaison auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de
l'ordre du jour**

CC13/14-02-089

SUR PROPOSITION DE monsieur Jean-Guy D'Amour, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **GÉNÉRALITÉ**, le point 11 D) « École Saint-Georges – Pièce de théâtre » (à la demande de madame Sonia Gagné-Lalonde);

- Après avoir déplacé le point 8.1 B) « Projet de révision des bassins d'alimentation des écoles Victor-Thérien et Saint-Louis Lachine – Retour de consultation et adoption », au point 5.1 A (à la demande de madame Catherine Ménard);

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2014

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

4. CORRESPONDANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5. SERVICES ÉDUCATIFS

5.1 Secteur des jeunes

- A) Projet de révision des bassins d'alimentation des écoles Victor-Thérien et Saint-Louis Lachine – Retour de consultation et adoption

5.2 Secteur des adultes et de la formation professionnelle

6. SERVICES ADMINISTRATIFS

6.1 Ressources humaines

- A) Adoption des calendriers scolaires 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 – Secteur des jeunes
- B) Politique de santé et de sécurité au travail de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys – Projet aux fins de consultation

6.2 Ressources financières et ressources informatiques

- A) Adoption du budget révisé 2013-2014 de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

6.3 Ressources matérielles

- A) Amendement à la résolution CC13/14-12-062 pour les années 2014-2017 – Système d'achats coopératif (via le CGTSIM)
- B) Système d'achats coopératif 2014-2015 (via le CGTSIM)

7. SECRETARIAT GÉNÉRAL

- A) Remplacement du commissaire de la circonscription no 18 (LaSalle – Sud) – Adoption pour consultation (art. 199, Loi sur les élections scolaires – LES)
- B) Amendement à la résolution CC07/08-12-032 – Nomination des membres du Comité exécutif (art.179, LIP) – Élection au 3^e poste du Comité exécutif
- C) Protocole d'entente avec la Cité de Dorval

- D) Modifications aux exclusions du Régime de gestion des risques
- E) Modifications au règlement CC-28-2009 « Code d'éthique et de déontologie
 - a. des commissaires de la CSMB »
- F) Entente avec le CPE Frisson de Colline – Lettre d'intention – Bail emphytéotique

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 Organisation scolaire

- A) Projet de révision des bassins d'alimentation des écoles Katimavik-Hébert et Laurentide et création d'un bassin pour l'école primaire Saint-Laurent Est – Retour de consultation et adoption
- B) Déplacé
- C) Acte d'établissement de l'école du Petit-Collège – Retour de consultation et adoption
- D) Acte d'établissement de l'école du Sas – Retour de consultation et adoption

8.2 Planification stratégique

9. Vérification interne et reddition de compte

10. Communications

- A) Les margaux 2012-2013 – Formation du jury
- B) Prix Michel-Ménard 2012-2013 – Formation du jury

8.5 MESURES D'URGENCE

9. TRANSPORT SCOLAIRE

20 h 30 – Pause (15 minutes)

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à la FCSQ
- C) Délégués à l'ACELF
- D) Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif du 3 décembre 2013 ajournée au 17 décembre 2013
- E) Capsule d'internationalisation
- F) Mission au Bénin pour le lancement l'OIECEC – Nomination de deux délégués

11. GÉNÉRALITÉ

- A) Information de la présidence
- B) Information du directeur général
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 7 au 27 janvier 2014
- D) École Saint-Georges – Pièce de théâtre

12. QUESTIONS DIVERSES

13. INFORMATION

**14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE
PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Dispense de
lecture par le
secrétaire général**

CC13/14-02-090

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur
l'instruction publique;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de
la séance ordinaire du 14 janvier 2014, a été remis aux
commissaires le jeudi 30 janvier 2014;

SUR PROPOSITION DE monsieur Jean-Marc
Crête, il est résolu à l'unanimité de dispenser le secrétaire général
de faire lecture du procès-verbal.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Approbation du
procès-verbal de
la séance
ordinaire du 14
janvier 2014**

CC13/14-02-091

SUR PROPOSITION DE monsieur Jean-Marc
Crête, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la
séance ordinaire du 14 janvier 2014, tel que déposé.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Affaires découlant
du procès-verbal**

Les commissaires n'ont rien de particulier à
signaler

Correspondance

Les commissaires n'ont rien de particulier à
signaler.

**Période de
question du
public**

1. Monsieur Christian Desjardins, président du CRPN, traite du
sujet des modifications de bassins d'alimentation. Il souligne
qu'à son avis une école est comme une communauté et que
lorsque l'on change son bassin, on change également sa
dynamique.

Il explique qu'à son point de vue la modification de bassins
d'alimentation, ce n'est pas une opération purement
administrative; il doit y avoir une consultation réelle des
parents. Il souhaiterait que le temps alloué à la période de
consultation, dans ces cas, soit plus long que celui convenu
afin de permettre aux membres des comités de parents de
mieux répondre à la consultation.

2. Maître Mario Paul-Hus, se présente comme procureur d'une quarantaine de parents de l'école Victor-Thérien qui ont participé à la consultation sur les bassins. Les parents qu'il représente ont demandé à ce que d'autres hypothèses leur soient proposées que celles soumises à la consultation. Me Paul-Hus allègue que cette demande n'a pas été satisfaite.

Il demande pourquoi, quand, selon lui, il y a des indices importants à l'effet que les règles du processus n'ont pas été respectées, la décision ne peut pas être reportée à plus tard.

Madame Diane Lamarche-Venne explique que le point sera débattu à l'occasion de sa présentation dans l'ordre du jour.

3. Madame Marie Brassard, présidente du conseil d'établissement de l'école Victor-Thérien, fait brièvement un retour sur tous les problèmes engendrés par la surpopulation de l'école.

Il est bien entendu que, comme conseil d'établissement, les membres souhaitent continuer à prendre les meilleures décisions dans l'intérêt des élèves et demande ce que compte faire le Conseil des commissaires pour résoudre vraiment le problème de surpopulation.

Madame Lamarche-Venne explique à nouveau que le point est à l'ordre du jour.

**Projet de révision
des bassins
d'alimentation
des écoles Victor-
Thérien et Saint-
Louis Lachine—
Retour de
consultation et
adoption**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Limites territoriales des nouveaux bassins proposés
- C) Carte géographique des bassins proposés
- D) Synthèse des avis reçus
- E) Avis reçus
- F) Mémoire présenté par un comité de parents résidant dans le secteur visé
- G) Résolution #CC13/14-11-053

Monsieur Ghislain Laporte pose ses questions, en marge du dossier. Il mentionne que le comité central de parents a fait ses recommandations, dans les résolutions déposées, mais il demeure que, pour eux, les règles de consultation ont été respectées. Une prolongation a été accordée par le Conseil des commissaires et a permis de délibérer sur la question et de prendre une décision.

Madame Catherine Ménard demande pourquoi il n'apparaît aucunement au projet de résolution la façon dont se fera le transfert des informations concernant les plans d'intervention des élèves en cause.

Madame Geneviève Hotte répond qu'un souci est toujours apporté dans les communications concernant les élèves transférés, particulièrement pour ceux qui ont un plan d'intervention, mais qu'il n'y a pas lieu que cela apparaisse au dispositif de la résolution.

Monsieur Jean-Marc Crête souligne, en tant que président du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire, que c'est la deuxième année que la question des bassins de l'école Victor-Thérien est considérée. L'année dernière, après réflexion et débat, il y a eu moratoire; par contre, pour le secteur en cause, la clientèle a continué de s'accroître, faisant en sorte que, cette année, il y a nécessité de prendre une décision. Monsieur Crête rappelle que toutes les instances qui doivent être consultées, en vertu de la LIP, l'ont été. Le Conseil des commissaires a même élargi cette consultation. Le Conseil des commissaires a aussi accepté de prolonger la période de consultation suite à la demande du CCP. Le Comité a pris connaissance de tous les commentaires, quelle qu'en soit la provenance. Il explique qu'il est difficile de travailler sur les bassins avant la rentrée scolaire en prévision de l'année suivante. Il faut tenir compte des chiffres réels, arrivés à maturité, quant au nombre d'inscriptions, lesquels sont connus en septembre. Malgré tout, le Comité a fait son travail, il y a eu au moins 5 rencontres du Comité à ce sujet et une recommandation unanime est présentée aujourd'hui par le Comité de vérification – Finances et organisation scolaire. Il est impensable de laisser l'école Victor-Thérien dans son état actuel, avec plus de 500 élèves.

Madame Diane Lamarche-Venne fait lecture de la proposition.

CC13/14-02-092

ATTENDU la résolution #CC13/14-11-053 du Conseil des commissaires, par laquelle la CSMB décidait de procéder à la consultation sur le projet de modification des bassins d'alimentation des écoles Victor-Thérien et Saint-Louis Lachine;

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport annoncent une augmentation de 14% pour la clientèle du préscolaire et du primaire pour le secteur de Lachine Ouest, pour l'année scolaire 2017-2018;

ATTENDU QUE l'école Victor-Thérien accueille d'année en année toujours plus d'élèves que sa capacité d'accueil, et ce, malgré le nouveau bassin d'alimentation pour le secteur Lachine Ouest établi pour l'année 2013-2014;

ATTENDU qu'il est nécessaire de répartir la clientèle avec l'école Saint-Louis Lachine;

ATTENDU l'assemblée d'information sur le projet de consultation, tenue à Lachine le 4 décembre 2013, pour les parents des élèves visés par les modifications de bassins;

ATTENDU la consultation menée conformément à la résolution CC13/14-11-053;

ATTENDU les avis reçus des instances consultées, soit les Conseils d'établissement des écoles primaires Victor-Thérien et Saint-Louis Lachine, le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Sud et le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;

ATTENDU le mémoire présenté par le CPQR, soit un comité de parents du quartier de la Renaissance;

ATTENDU la volonté de permettre aux élèves de 1^{re} année du 3^e cycle de terminer leur primaire dans leur école actuelle;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter les modifications apportées aux bassins d'alimentation des écoles primaires Victor-Thérien et Saint-Louis Lachine de sorte que celles-ci s'appliquent par transfert massif à compter de l'année scolaire 2014-2015, selon les cartes et les limites territoriales déposées au soutien de la présente résolution, le tout, pour valoir comme si au long récépissé;

D'accepter les demandes de choix d'école (sans transport) des parents des élèves de 1^{re} année du 3^e cycle en 2013-2014 visés par les nouvelles modifications de bassins, afin que leur enfant poursuive la 2^e année du 3^e cycle du primaire dans leur école actuelle.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) résolution #-CC12/13-05-157 des projets de calendriers scolaires pour consultation;
- C) tableau récapitulatif;
- D) projets des calendriers scolaires 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 pour adoption.

ATTENDU les calendriers scolaires adoptés par le Conseil des commissaires pour fins de consultation le 7 mai 2013, par la résolution CC12/13-05-157;

ATTENDU QUE le Service des ressources humaines a été mandaté pour procéder à la consultation, analyser les avis reçus et procéder à une recommandation en vue de l'adoption d'un calendrier scolaire pour les années scolaires 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 – Secteur des jeunes;

ATTENDU les avis reçus à la suite de la consultation;

ATTENDU la recommandation de la direction du Service des ressources humaines, de la Direction générale et celle du Comité de travail des commissaires du Service des ressources humaines;

**Adoption des
calendriers
scolaires 2014-
2015, 2015-2016
et 2016-2017 –
Secteur des
jeunes**

CC13/14-02-093

**Politique de santé
et de sécurité au
travail de la
Commission
scolaire
Marguerite-
Bourgeoys –
Projet aux fins de
consultation**

CC13/14-02-094

SUR PROPOSITION DE madame Denise Rochefort, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, les calendriers scolaires 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 du Secteur des jeunes, tel qu'annexés à la présente résolution, pour valoir comme si au long récit.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) projet de politique.

ATTENDU la volonté de la direction générale de modifier et de mettre à jour la Politique de santé et sécurité au travail de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU QUE le projet de politique a été mis sur pied suite à la collaboration d'un comité de travail constitué de représentants des deux associations de cadres;

ATTENDU QUE le projet a été approuvé par la direction générale;

ATTENDU QUE le projet a été adopté à l'unanimité par les membres du comité consultatif de gestion;

ATTENDU la recommandation unanime du Comité de travail des commissaires du Service des ressources humaines lors de sa réunion du 11 novembre 2013.

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, aux fins de consultation, le projet de Politique de santé et de sécurité au travail de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

De consulter les deux associations ainsi que les quatre syndicats et de fixer la fin de la période de consultation selon l'échéancier suivant :

**Adoption du projet aux fins de consultation par
le Conseil des commissaires**

4 février 2014

Période de consultation :

12 mars 2014

Associations de cadre (2) :

- ACEOM
- ACSQ

Syndicats (4)

- SEPB
- SCFP
- SEOM
- SPPOM

**Analyse et recommandation de
la Direction générale**

avril 2014

**Adoption de la politique par
le Conseil des commissaires**

mai 2014

Mise en application

1^{er} juillet 2014

De mandater le Service des ressources humaines pour faire l'analyse des retours de consultation et les suivis afférents et de déposer aux fins d'adoption à la séance ordinaire du 6 mai 2014, un projet final de Politique de santé et de sécurité au travail de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Adoption du
budget révisé
2013-2014 de la
Commissions
scolaire
Marguerite-
Bourgeoys**

CC13/14-02-095

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Budget révisé 2013-2014.

ATTENDU le dépôt des états financiers de l'exercice financier 2012-2013 au Conseil des commissaires à sa réunion du 5 novembre 2013;

ATTENDU QUE le processus budgétaire, guidé par les valeurs de la Commission scolaire, prévoit l'adoption d'un budget révisé par le Conseil des commissaires;

ATTENDU la recommandation de la direction générale et du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Jean-Marc Crête, il est résolu à l'unanimité :

Que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys adopte le projet du budget révisé 2013-2014 qui montre des revenus de 475 998 102 \$, des dépenses de 477 394 325 \$ et un excédent des dépenses sur les revenus de 1 396 223 \$, le tout tel qu'apparaissant au document intitulé "Adoption du budget révisé 2013-2014 de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys", déposé au soutien de la présente résolution pour valoir comme si au long récit.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Amendement à la
résolution
CC13/14-12-062
pour les années
2014-2017 –
Système d'achats
coopératif (via le
CGTSIM)**

CC13/14-02-096

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution de la séance du CGTSIM tenue le 24 octobre 2013
- C) Résolution CC13/14-12-062

Monsieur Ghislain Laporte fait part des inquiétudes face à l'ajout des agences de voyage dans le système d'achats coopératif.

Monsieur Yves Sylvain répond, monsieur Alain Gauthier complète et précise qu'il ne s'agit pas d'un ajout, les agences étant inclus dans le processus depuis au moins 3 ans. Il s'agit plutôt d'une prolongation de la durée de l'accréditation des agences.

ATTENDU la résolution adoptée à l'unanimité par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal (CGTSIM) lors de la séance ordinaire du 24 octobre 2013 ;

ATTENDU QUE chacune des commissions scolaires est invitée à faire part au CGTSIM de son intention d'adhérer ou non au système d'achats coopératif ;

ATTENDU les analyses d'opportunités effectuées par le Service des ressources matérielles;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'amendement de la résolution adoptée par le Conseil des commissaires lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2013 soit, la résolution CC13/14-12-062, et ce, dans le but de modifier l'adhésion au système d'achats coopératif du CGTSIM, pour les années scolaires 2014-2017, dans le cadre des services suivants :

- Agences de voyages – voie terrestre;
- Agences de voyages – voie aérienne;

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité :

D'approuver l'amendement à la résolution CC13/14-12-062, relatif à l'adhésion au système d'achat coopératif du CGTSIM pour les années scolaires 2014-2017, et ce, pour les services suivants :

- Agences de voyages – voie terrestre;
- Agences de voyages – voie aérienne;

PROPOSITION ADOPTÉE.

Mme Benchimol
prend son siège

ADVENANT 19h43, madame Sarita Benchimol prend son siège.

Système d'achats
coopératif 2014-
2015 (via le
CGTSIM)

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution de la séance du CGTSIM tenue le 24 octobre 2013

CC13/14-02-097

ATTENDU la résolution adoptée à l'unanimité par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal (CGTSIM) lors de la séance ordinaire du 24 octobre 2013 ;

ATTENDU QUE chacune des commissions scolaires est invitée à faire part au CGTSIM son intention d'adhérer ou non au système d'achats coopératif ;

ATTENDU les analyses d'opportunités effectuées par le Service des ressources matérielles;

SUR PROPOSITION DE monsieur Guy Allard, il est résolu à l'unanimité :

D'adhérer au système d'achats coopératif du CGTSIM, pour l'année scolaire 2014-2015, et ce, pour les produits et services suivants ;

- Fournitures et produits chimiques d'entretien sanitaire;
- Fournitures de micro-informatique;

PROPOSITION ADOPTÉE.

Remplacement du commissaire de la circonscription no 18 (LaSalle-Sud) – Adoption pour consultation (art.199, Lois sur les élections scolaires – LES)

CC13/14-02-098

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires et d'autres dispositions législatives;
- C) Article 199 Loi sur les élections scolaires;
- D) Extrait des Procédures de Régie interne du Conseil des commissaires

ATTENDU le décès de monsieur Gilbert Vachon, commissaire de la circonscription # 18 - LaSalle-Sud;

ATTENDU les dispositions de l'article 7 de la *Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires et d'autres dispositions législatives*;

ATTENDU les dispositions de l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires* (LES);

ATTENDU QU'en vertu desdites dispositions, le Conseil des commissaires doit, dans les trente (30) jours de la vacance, combler le poste en nommant une personne répondant aux qualités requises pour être commissaire, après consultation du comité central de parents;

ATTENDU QU'à la demande des membres du Conseil des commissaires, un appel de candidatures a été transmis aux différents journaux hebdomadaires du territoire de la Commission scolaire;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel de candidature, onze (11) personnes possédant les qualités requises ont manifesté leur intérêt;

ATTENDU QUE sur les onze (11) candidats, seulement dix (10) candidats se sont présentés aux membres du Conseil des commissaires;

ATTENDU QUE la procédure de nomination prévue à l'article 3.3 des *Procédures de Régie interne du Conseil des commissaires* peut être utilisée pour la désignation de la candidature à soumettre à la consultation du Comité central de parents;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De soumettre à la consultation du Comité central de parents la candidature de madame Joanne Bonnici, en vue de sa nomination à titre de commissaire de la circonscription LaSalle-Sud, pour la durée non écoulée du mandat à ce poste;

De fixer le retour de consultation au 25 février 2014.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Amendement à la
résolution
CC07/08-12-032
– Nomination des
membres du
Comité exécutif
(art. 179, LIP) –
Élection au 3^e
poste du Comité
exécutif**

CC13/14-02-099

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Article 3.3 des Procédures de Régie interne du Conseil des commissaires;
- C) Résolution CC07/08-12-032

ATTENDU QUE, par sa résolution CC07/08-12-069, le Conseil des commissaires a déterminé que le Comité exécutif est formé de sept membres ayant droit de vote, dont la présidente de la Commission scolaire;

ATTENDU QUE, par sa résolution CC07/08-12-032, le Conseil des commissaires nommait monsieur Gilbert Vachon, au 3^e poste de membre du Comité exécutif;

ATTENDU le décès de monsieur Gilbert Vachon, le 28 décembre 2013;

ATTENDU les dispositions de l'article 3.3 des Procédures de Régie interne du Conseil des commissaires;

Madame Suzanne Marceau propose madame Catherine Ménard, pour siéger comme membre du Comité exécutif.

Madame Catherine Ménard accepte de se porter candidate.

Comme aucune autre candidature n'est proposée pour le poste, madame Catherine Ménard est proclamée élue en qualité de membre du Comité exécutif.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Protocole
d'entente avec la
Cité de Dorval**

CC13/14-02-100

Documents déposés

- A) Synthèse des règles de facturation
- B) Protocole d'entente entre la CSMB et la Cité de Dorval

ATTENDU QUE la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et la Cité de Dorval détiennent respectivement des locaux, terrains et équipements qui sont utilisables par les deux parties;

ATTENDU QUE la Commission scolaire et la Cité de Dorval sont chacune considérées comme des utilisatrices prioritaires des installations de l'autre;

ATTENDU QU'un protocole d'entente a été conclu en date du 3 octobre 2003 entre la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et la Cité de Dorval relativement à l'utilisation de leurs installations respectives;

ATTENDU QUE ledit protocole a pris fin en date du 31 décembre 2006 et a été renouvelé depuis son terme sur une base annuelle;

ATTENDU QUE le protocole prévoyait des coûts à la charge de la Commission scolaire pour l'utilisation des installations de la Cité par les écoles situées sur le territoire de la Cité de Dorval;

ATTENDU QUE ce système de facturation se fondait sur des acquis historiques;

ATTENDU QUE la Commission scolaire souhaite mettre fin aux acquis historiques et a demandé, par conséquent, à ses écoles de défrayer elles-mêmes les coûts de location des installations de la Cité de Dorval, à l'exception de certains frais demeurés à la charge de la Commission scolaire;

ATTENDU QU'après de nombreux échanges entre la Commission scolaire et la Cité de Dorval, ces dernières sont parvenues à une entente sur l'utilisation de leurs installations respectives;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire du 8 janvier 2013;

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité :

D'accepter les termes du protocole d'entente entre la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et la Cité de Dorval et d'en autoriser la signature.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Modifications aux
exclusions du
Régime de
gestion des
risques**

CC13/14-02-101

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Copie de la résolution du 24 octobre 2013 du CGTSIM;
- C) Rapport du CGTSIM

Les commissaires discutent et font leurs commentaires.

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion des risques du CGTSIM à l'effet d'exclure de la couverture du Régime, tout sport ou activité de sport extrême, tel qu'énoncé au projet de modification;

ATTENDU la consultation menée par le CGTSIM auprès des commissions scolaires sur cette modification au Régime de gestion des risques;

ATTENDU QUE la CSMB est en accord avec la modification proposée;

SUR PROPOSITION DE monsieur Guy Allard, il est résolu à l'unanimité :

De donner au CGTSIM un avis favorable à la modification du Régime de gestion des risques, plus particulièrement aux exclusions énoncées à sa résolution du 24 octobre 2013, sous réserve des précisions suivantes :

1. Qu'une illustration plus pratique soit donnée de la notion de « Sport extrême » en lien avec les activités énoncées à la liste d'exclusions envisagées, de telle sorte que les directions d'établissement et les organisateurs d'activités comprennent clairement ces exclusions et leur cadre d'application;
2. Qu'à cet effet, soit ajouté au « Guide de sécurité de certaines activités sportives et parascolaires » un texte à la section « activités exclues... » pour expliquer le sens et le contexte d'application des exclusions dites de « Sport extrême »;
3. Qu'il soit, par ailleurs, exploré la possibilité de considérer la pratique de certaines de ces activités dans des établissements spécialisés et accrédités selon des conditions préétablies.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Modifications au
Règlement CC-
28-2009 « Code
d'éthique et de
déontologie des
commissaires de
la CSMB »**

CC13/14-02-102

Documents déposés :

- A) Résolution CC13/14-12-079;
- B) Projet d'amendement au Règlement;
- C) Avis public préalable.

ATTENDU les dispositions de l'article 175.1 de la LIP concernant la déontologie des commissaires;

ATTENDU le Règlement CC-28-2009 qui régit la déontologie des commissaires de la CSMB;

ATTENDU QUE, le 17 décembre 2013, par sa résolution CC13/14-12-079, le Conseil des commissaires adoptait, à titre préalable, un projet d'amendement au Règlement CC-28-2009;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de l'article 392 de la LIP, un avis public préalable a été publié le 20 décembre 2013;

ATTENDU le projet d'amendements des dispositions du Règlement CC-28-2009, déposé au soutien de la présente résolution;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter les amendements au « Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des commissaires de la CSMB », Règlement CC-28-2009, tels que présentés au tableau déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récités.

Les amendements au Règlement CC-28-2009, entrent en vigueur au moment de la publication de l'avis d'entrée en vigueur à cet effet (art.394, LIP).

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Entente avec le
CPE Frisson de
Colline – Lettre
d'intention – Bail
emphytéotique**

CC13/14-02-103

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Projet de lettre d'intention

ATTENDU QUE le CPE Frisson de Colline loue et occupe des locaux situés à l'École Paul-Gérin-Lajoie d'Outremont (PGLO) depuis plus de 30 ans;

ATTENDU QUE la CSMB désire reprendre possession des locaux actuellement occupés par le CPE;

ATTENDU QUE la CSMB souhaite travailler en partenariat avec le CPE afin de permettre la relocalisation du CPE sur le terrain de l'école PGLO;

ATTENDU QU'en ce sens, la CSMB désire consentir au CPE un bail emphytéotique d'une durée de cinquante ans avec option de renouvellement sur le terrain de l'école PGLO;

ATTENDU QUE la totalité des coûts du Projet seront assumés par le CPE, ceux-ci étant estimés à 1 500 000\$;

ATTENDU QUE la CSMB offrira au CPE les services d'un chargé de projet durant la construction;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander l'autorisation à la Ministre de l'éducation, du Loisir et du Sport (MELS) de conclure un bail emphytéotique en faveur du CPE Frisson de Colline;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

D'accepter les termes de la lettre d'intention à intervenir entre la CSMB et le CPE Frisson de Colline, telle lettre étant déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée;

D'en autoriser la signature pour et au nom de la CSMB.

De demander à la Ministre de l'Éducation, du Loisir et du sport d'autoriser la conclusion d'un bail emphytéotique, tel que plus amplement détaillé dans la lettre d'intention.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Projet de révision
des bassins
d'alimentation
des écoles
Katimavik-Hébert
et Laurentide et
création d'un
bassin pour
l'école primaire
Saint-Laurent Est
– Retour de
consultation et
adoption**

CC13/14-02-104

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Limites territoriales des nouveaux bassins proposés
- C) Cartes géographiques des bassins proposés
- D) Synthèse des avis reçus
- E) Avis reçus
- F) Résolution #CC13/14-11-052

ATTENDU la résolution #CC13/14-11-052 du Conseil des commissaires, de procéder à la consultation sur le projet de modification des bassins d'alimentation des écoles Katimavik-Hébert et Laurentide et la création d'un bassin pour l'école primaire Saint-Laurent Est;

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport annoncent une augmentation de 18% pour la clientèle du préscolaire et du primaire pour le secteur de Saint-Laurent Est pour l'année scolaire 2017-2018;

ATTENDU QUE l'école Laurentide accueille déjà plus d'élèves que sa capacité d'accueil;

ATTENDU qu'il faut répartir la clientèle entre certaines écoles primaires de Saint-Laurent Est;

ATTENDU qu'il y a lieu de déterminer un bassin d'alimentation pour l'école primaire Saint-Laurent Est;

ATTENDU l'assemblée d'information sur le projet de consultation, tenue à Saint-Laurent le 18 novembre 2013, pour les parents des élèves visés par les modifications de bassins;

ATTENDU la consultation menée conformément à la résolution CC13/14-11-052;

ATTENDU les avis reçus des instances consultées, soit les Conseils d'établissement des écoles Katimavik-Hébert, Laurentide et primaire Saint-Laurent Est, le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord et le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;

ATTENDU la volonté de permettre aux élèves de 1^{re} année du 3^e cycle de terminer leur primaire dans leur école actuelle;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Taki Kérimian, il est résolu l'unanimité :

D'adopter les modifications apportées aux bassins d'alimentation des écoles primaires Katimavik-Hébert et Laurentide ainsi que la création d'un bassin pour l'école primaire Saint-Laurent Est et que celles-ci s'appliquent par transfert massif à compter de l'année scolaire 2014-2015, selon les cartes et les limites territoriales déposées au soutien de la présente résolution, le tout, pour valoir comme si au long récité;

De créer une zone tampon (délimitée par la rue Du Collège au nord, le boulevard Marcel-Laurin (numéros impairs) à l'ouest, la rue Décarie à l'est et la rue Saint-Louis (exclue) permettant aux parents des élèves de choisir une fois leur école de quartier entre les écoles Katimavik-Hébert et Laurentide, mais sans transport scolaire;

D'accepter toutes les demandes de choix d'école (sans transport) des parents des élèves de 1^{re} année du 3^e cycle en 2013-2014 visés par les nouvelles modifications de bassins, afin que leur enfant poursuive la 2^e année du 3^e cycle du primaire dans leur école actuelle.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Acte
d'établissement
de l'école du
Petit-Collège –
Retour de
consultation et
adoption**

CC13/14-02-105

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d'établissement de l'école du Petit-Collège
- C) Résolution du conseil d'établissement qui entérine le nom de l'école
- D) Synthèse de l'avis reçu
- E) Avis reçu
- F) Résolutions #CC12/13-06-185 et #CC13/14-11-054
- G) Article 193 de la LIP

ATTENDU QUE, par la résolution #CC12/13-06-185, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a adopté un acte d'établissement pour l'école Petit-Collège;

ATTENDU QUE le Conseil d'établissement de l'école, par la résolution #18-09-2013 (1), a appuyé la proposition de nommer l'établissement, école Petit-Collège;

ATTENDU QU'un avis technique de la Commission de toponymie du Québec statue que le nom apparaissant sur l'acte d'établissement devrait être « *école du Petit-Collège* »;

ATTENDU QUE la direction de l'école a été avisée de la modification au libellé du nom et qu'elle a donné son accord et avisé son Conseil d'établissement;

ATTENDU QUE, par la résolution #CC13/14-11-054, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a adopté, pour consultation auprès du Comité central de parents, l'acte d'établissement pour l'école du Petit-Collège;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents selon l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QU'un avis favorable du Comité central de parents a été reçu le 20 décembre 2013 au Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'entériner l'acte d'établissement révisé de l'école du Petit-Collège, pour entrée en vigueur le 5 février 2014, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Acte
d'établissement
de l'école du Sas
– Retour de
consultation et
adoption**

CC13/14-02-106

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d'établissement de l'école du Sas
- C) Résolution du conseil d'établissement qui entérine le nom de l'école
- D) Synthèse de l'avis reçu
- E) Avis reçu
- F) Résolutions #CC12/13-06-207 et #CC13/14-11-055
- G) Article 193 de la LIP

ATTENDU QUE, par la résolution #CC12/13-06-207, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a adopté un acte d'établissement pour l'école SAS;

ATTENDU QU'un avis technique de la Commission de toponymie du Québec statue que le nom apparaissant sur l'acte d'établissement devrait être « *école du Sas* »;

ATTENDU QUE, par la résolution #CC13/14-11-055, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a adopté, pour consultation auprès du Comité central de parents, l'acte d'établissement pour l'école du Sas;

ATTENDU QUE ce nom révisé selon les normes de la Commission de toponymie du Québec a été entériné par le nouveau Conseil d'établissement de l'école;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents selon l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QU'un avis favorable du Comité central de parents a été reçu le 20 décembre 2013, au Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

D'entériner l'acte d'établissement révisé de l'école du Sas, pour entrée en vigueur le 5 février 2014, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Les margaux
2012-2013 –
Formation du jury**

CC13/14-02-107

Document déposé :

A) Activité institutionnelle de reconnaissance des bénévoles :
Margaux

ATTENDU les modalités de sélection des lauréats du prix annuel *Margaux*, modalités inscrites au document *Activité institutionnelle de reconnaissance des bénévoles Margaux*, mis à jour en janvier 2014;

ATTENDU la période de mise en candidature se terminant le 21 février 2014;

ATTENDU la sélection des finalistes se complétant au plus tard le 14 mars 2014;

ATTENDU la désignation des lauréats se concluant au plus tard le 28 mars 2014;

ATTENDU la recommandation du comité de travail de former un jury composé de cinq commissaires et d'identifier un commissaire substitut;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De nommer les cinq commissaires suivants :

- Monsieur Pierre Labrosse;
- Madame Catherine Ménard;
- Madame Denise Rochefort;
- Monsieur Denis Brousseau;
- Monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant le comité de parents;

et de désigner le substitut (commissaire) suivant :

- Madame Sonia Gagné-Lalonde;

à titre de membres et membre substitut du jury, devant désigner les lauréats des *Margaux* entre le 24 et le 28 mars 2014, à une date à être déterminée par le jury.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Prix Michel-Ménard 2012-2013 – Formation du jury

CC13/14-02-108

Document déposé :

- A) Prix Michel-Ménard, reconnaissance institutionnelle annuelle d'un employé comptant 25 années de service.

ATTENDU les modalités de sélection des lauréats au prix **Michel-Ménard**, modalités inscrites au document *Prix Michel-Ménard soulignant l'engagement et l'initiative d'un employé ayant atteint 25 années de service à la CSMB*;

ATTENDU la période de mise en candidature se terminant le 14 février 2014;

ATTENDU le calendrier de travail fixé pour la sélection 2012-2013, soit la désignation des lauréats au plus tard le 7 mars 2014;

ATTENDU la recommandation du comité de mise en place du prix Michel-Ménard de former un jury composé de trois directions d'établissement volontaires, d'un représentant des comités de parents volontaire, de deux commissaires désignés et d'un commissaire substitut;

SUR PROPOSITION DE madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité :

De nommer les deux commissaires suivants :

- Madame Catherine Ménard;
- Madame Denise Rochefort;

et de désigner le substitut (commissaire) suivant :

- Madame Diane Lamarche-Venne;

à titre de membres et membre substitut du jury, devant désigner les lauréats du prix *Michel-Ménard 2012-2013*, entre le 19 février et le 7 mars 2014, à une date à être déterminée par le jury.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Pause

CC13/14-02-109

ADVENANT 20 h 33, **SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité que les commissaires prennent une pause, conformément à l'ordre du jour.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Reprise de la
séance**

ADVENANT 20 h 50, la séance est reprise au terme de son ajournement.

**M. Laporte quitte
la séance**

Monsieur Ghislain Laporte a quitté la séance durant la pause et ne reprend pas son siège.

**Délégués au
CGTSIM**

Monsieur Guy Allard résume et répond aux questions de ses collègues.

Madame Denise Rochefort mentionne que le CGTSIM devrait modifier ses pratiques de facturation aux contribuables et faire les rappels par voie électronique de façon à améliorer la gestion administrative.

**Délégués à la
FCSQ**

Madame Diane Lamarche-Venne rappelle l'activité de concertation régionale, le 14 mars 2014. Elle mentionne que le 13 février 2014, elle rencontre ses collègues pour préparer l'ordre du jour de la rencontre.

Monsieur Jean-Marc Crête rappelle que la désaffiliation de la CSMB implique que les commissaires ne participeront pas au Congrès de la FCSQ. Ce qui implique des économies budgétaires substantielles.

**Délégués à
l'ACELF**

Madame Taki Kérimian souligne la tenue prochaine de la semaine de la francophonie.

**Procès-verbal du
Comité exécutif
du 3 décembre
ajournée au 17
décembre 2013**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Mission au Bénin
pour le lancement
OIECEC –
Nomination de
deux déléguées**

Madame Diane Lamarche-Venne fait la proposition suivante :

ATTENDU l'intérêt suscité par la visite des écoles communautaires entrepreneuriales conscientes (ECEC) au Nouveau-Brunswick;

ATTENDU la création d'écoles ECEC à la CSMB;

ATTENDU l'engouement pour la pédagogie entrepreneuriale;

ATTENDU la participation de la CSMB à une mission du ministère des Relations internationales en septembre 2013;

ATTENDU l'intérêt manifesté par les pays africains francophones visités pour le modèle présenté;

ATTENDU l'adhésion au modèle de partenaires tels F. PGL, SAGE, HEC présents au Bénin;

ATTENDU la présence de vis-à-vis politiques, tels le ministère de l'Éducation du Bénin et l'invitation transmise au ministre C.I., Sénégal

Elle propose qu'il soit résolu :

Que la CSMB délègue madame Suzanne Marceau, vice-présidente, (en remplacement de la présidente) et madame Abi Koné, commissaire, en tant que facilitatrice africaine, à représenter le Conseil des commissaires lors de ce lancement.

Monsieur Yves Sylvain présente le dossier en rappelant la tenue du plénier il y a deux semaines sur les ECEC et sur l'OIECEC. Il fait état du lancement de l'OIECEC à Cotonou, au Bénin.

Madame Sarita Benchimol aimerait déposer sa candidature pour faire partie de cette Mission.

Madame Diane Lamarche-Venne explique le sens de sa proposition et pourquoi elle a proposé mesdames Suzanne Marceau et Abi Koné.

Monsieur Sylvain donne ses explications sur les sources de financement et mentionne qu'on essaie que tout s'auto-finance.

ADVENANT 21 h 27, madame Taki Kérimian quitte son siège.

Monsieur Marc Touchette propose un amendement à la résolution de façon à ajouter la participation d'une troisième déléguée et d'y ajouter madame Sarita Benchimol.

L'on procède au vote sur la proposition d'amendement.

Les résultats du vote sont les suivants :

VOTES POUR : monsieur Pierre Labrosse; madame Catherine Ménard; madame Sarita Benchimol; monsieur Marc Touchette; monsieur Jean-Marc Crête; monsieur Guylain Desnoyers; madame Nathalie Morin; monsieur Guy Allard; monsieur Denis Brousseau; madame Abi Koné (10)

VOTES CONTRE : madame Diane Lamarche-Venne; madame Suzanne Marceau; madame Denise Rochefort; monsieur Luc Landreville; madame Monique Vallée; madame Sonia Gagné-Lalonde; monsieur Jean-Guy D'Amour; madame Marie-Josée Boivin (8)

PROPOSITION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

**Mme Kérimian
quitte son siège**

**Amendement à la
résolution**

CC13/14-02-110

L'on procède au vote sur la proposition principale, telle que modifiée séance tenante.

Les résultats du vote sont les suivants :

CC13/14-02-111

Amendée par la
résolution
CC13/14-03-118

ATTENDU l'intérêt suscité par la visite des écoles communautaires entrepreneuriales conscientes (ECEC) au Nouveau-Brunswick;

ATTENDU la création d'écoles ECEC à la CSMB;

ATTENDU l'engouement pour la pédagogie entrepreneuriale;

ATTENDU la participation de la CSMB à une mission du ministère des Relations internationales en septembre 2013;

ATTENDU l'intérêt manifesté par les pays africains francophones visités pour le modèle présenté;

ATTENDU l'adhésion au modèle de partenaires tels F. PGL, SAGE, HEC présents au Bénin;

ATTENDU la présence de vis-à-vis politiques, tels le ministère de l'Éducation du Bénin et l'invitation transmise au ministre C.I., Sénégal;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

Que la CSMB délègue madame Suzanne Marceau, vice-présidente, (en remplacement de la présidente), madame Abi Koné, commissaire, en tant que facilitatrice africaine et madame Sarita Benchimol, commissaire, à représenter le Conseil des commissaires lors de ce lancement.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Capsule
d'internationalisation**

Il n'y a pas de capsule d'internationalisation.

**Information de la
présidence**

Madame Diane Lamarche-Venne informe ses collègues que le 14 février 2014, elle sera à la Chambre de commerce de Montréal. Elle a été invitée par madame Marie Malavoy, Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour siéger à la Table d'honneur au lancement de la Politique de lutte au décrochage scolaire.

**Information du
directeur général**

Le directeur général n'a rien de particulier à signaler.

**Rapport sur les
délégations de
pouvoirs du
directeur général
pour la période du
7 au 27 janvier
2014**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**École Saint-
Georges – Pièce
de théâtre**

Madame Sonia Gagné-Lalonde rapporte la présentation d'une pièce de théâtre contre l'intimidation écrite et présentée par les élèves de la concentration théâtre de l'école. La soirée était animée par madame Priscilla Côté. Beaucoup de gens de la Commission scolaire étaient présents.

**Mme Kérimian
reprend son siège**

ADVENANT 21 h 42, madame Taki Kérimian reprend son siège.

**Ajournement de
la séance**

ADVENANT 21 h 45, madame Diane Lamarche-Venne propose l'ajournement de la séance, au 25 février 2014, à 18 h 30.

CC13/14-02-112

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Ajournement du
25.02.2014**

ADVENANT **CE MARDI VINGT-CINQUIÈME JOUR DE FÉVRIER DEUX MILLE QUATORZE À DIX-HUIT HEURES TRENTE**, la séance du 4 février 2014 se poursuit, au terme de son ajournement. La séance se tient au 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, à laquelle sont présents : monsieur Guy Allard; madame Marie-Josée Boivin; monsieur Denis Brousseau; monsieur Jean-Marc Crête; monsieur Jean-Guy D'Amour; monsieur Guylain Desnoyers; madame Taki Kérimian; madame Abi Koné; monsieur Pierre Labrosse; madame Suzanne Marceau, vice-présidente; madame Catherine Ménard; madame Nathalie Morin; madame Denise Rochefort; monsieur Marc Touchette; madame Monique Vallée, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement primaire et monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement secondaire.

Étaient absents : madame Sarita Benchimol; monsieur Claude Cuillerier; madame Sonia Gagné-Lalonde; madame Diane Lamarche-Venne, présidente; monsieur Luc Landreville.

Assistaient également à la séance : monsieur Yves Sylvain, directeur général; maître Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale adjointe.

Étaient aussi présents : madame Geneviève Hotte, directrice, service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire; madame Carole Vinet, agente de liaison auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la
séance**

En l'absence de la présidente, madame Diane Lamarche-Venne, madame Suzanne Marceau, vice-présidente du Conseil des commissaires, agit en tant que présidente de la séance et déclare la séance ouverte.

**Adoption de
l'ordre du jour**

CC13/14-02-113

SUR PROPOSITION DE madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ...

3. ...

4. CORRESPONDANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5. SERVICES ÉDUCATIFS

5.1 Secteur des jeunes

**5.2 Secteur des adultes et de la formation
professionnelle**

6. SERVICES ADMINISTRATIFS

6.1 Ressources humaines

A) ...

B) ...

6.2 Ressources financières et ressources informatiques

A) ...

6.3 Ressources matérielles

A) ...

B) ...

7. SECRETARIAT GÉNÉRAL

A) ...

B) ...

C) ...

D) ...

E) ...

F) ...

G) Remplacement du commissaire de la circonscription no 18 (LaSalle Sud) – Retour de consultation et adoption (art. 199, Loi sur les élections scolaires – LES) (**Document déposé séance tenante**)

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 Organisation scolaire

- A) ...
- B) ...
- C) ...
- D) ...

8.2 Planification stratégique

8.3 Vérification interne et reddition de compte

8.4 Communications

- A) ...
- B) ...

8.5 Mesures d'urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

20 h 30 – Pause (15 minutes)

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- A) ...
- B) ...
- C) ...
- D) ...
- E) ...
- F) ...

11. GÉNÉRALITÉ

- A) ...
- B) ...
- C) ...

12. QUESTIONS DIVERSES

13. INFORMATION

**14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE
PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Remplacement du
commissaire de la
circonscription no
18 (LaSalle Sud)
– Retour de
consultation et
adoption (art.
199, Loi sur les
élections
scolaires – LES)**

CC13/14-02-114

Documents déposés :

- A) Résolution CC13/14-02-098
- B) Avis reçu
- C) *Loi reportant la date de l'élection scolaire générale*
- D) *Article 199 Loi sur les élections scolaires*

ATTENDU la vacance au poste de commissaire de la circonscription no 18 (LaSalle-Sud), à la suite du décès de monsieur Gilbert Vachon;

ATTENDU les dispositions de l'article 2 de la *Loi reportant la date de l'élection scolaire générale de novembre 2011* (chapitre 16 des Lois du Québec 2010);

ATTENDU les dispositions de l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires* (LES);

ATTENDU QU'en vertu desdites dispositions, le Conseil des commissaires doit combler, dans les trente (30) jours de la vacance, le poste en nommant une personne, répondant aux qualités requises pour être commissaire, après consultation du Comité central de parents;

ATTENDU QUE le Comité central de parents a été consulté;

SUR PROPOSITION DE madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité :

De nommer madame Joanne Bonnici, au poste de commissaire de la circonscription no 18 (LaSalle-Sud).

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Levée de la
séance**

ADVENANT 18 h 34, la séance est levée.

La présidente

Le secrétaire général